

Édition 2022

Le SECO


Portrait du Secrétariat d'État à l'économie



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'État à l'économie SECO





« Le SECO traite les grands dossiers de la politique économique suisse. Notre but est de contribuer à une croissance économique durable, à un taux d'emploi élevé et à des conditions de travail équitables. Dans cette optique, nous fixons les conditions-cadre relatives à la politique économique intérieure et extérieure. Nos collaborateurs s'engagent à préserver l'emploi en Suisse et, partant, en faveur de la prospérité actuelle et future de notre pays. Ce portrait vous donnera un aperçu des tâches et défis variés qui nous occupent. »



Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch
Directrice du SECO

Vue d'ensemble du SECO

Le SECO est le centre de compétence de la Confédération pour les questions de politique économique. Son but est d'assurer une croissance économique durable, un niveau d'emploi élevé et des conditions de travail équitables. C'est pourquoi le SECO définit et met en œuvre les conditions-cadre de politique économique intérieure et extérieure.

6–9

Direction du travail

La Direction du travail est chargée de la surveillance, du pilotage et de l'exécution dans les domaines des conditions de travail, du service public de l'emploi, de l'assurance-chômage et des mesures d'accompagnement. Elle fonde son action sur une dizaine de lois différentes.

10–13

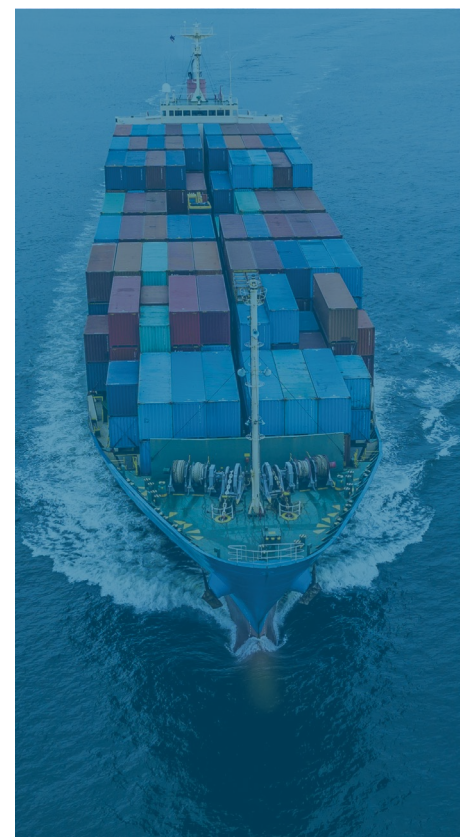
Direction de la politique économique

La Direction de la politique économique observe l'évolution de l'économie suisse et internationale, identifie les mesures à prendre en matière de politique économique et analyse la législation fédérale touchant à l'économie.

14–17

Direction des affaires économiques extérieures

La Direction des affaires économiques extérieures s'engage pour une économie suisse ouverte. Elle défend les intérêts de notre économie à l'étranger en promouvant un commerce mondial libre et équitable.



18–21

Direction de la promotion économique

La Direction de la promotion économique soutient les processus d'adaptation des PME, épine dorsale de l'économie nationale, et contribue ainsi à renforcer la compétitivité de notre place économique.

22–25

Organisation, droit et accréditation

Le centre de prestations Organisation, droit et accréditation permet au SECO de traiter ses dossiers avec efficacité. L'exécution de la loi fédérale contre la concurrence déloyale et l'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité sont également de son ressort.

26–27

Gros plan

Les aides financières en faveur de certains pays de l'Union européenne suscitent le débat. Dominique Paravicini, ambassadeur et chef du centre de prestations Coopération et développement économiques du SECO, explique dans une interview la raison d'être et le but de la contribution suisse à l'UE.





Direction du travail

« Par notre action, nous souhaitons permettre à un maximum de personnes en âge de travailler d'exercer une activité lucrative dans des conditions équitables, sûres et saines. »

Boris Zürcher
Chef de la Direction du travail



Direction du travail

La Direction du travail veille à établir des règles claires en matière de politique du marché du travail. Cela concerne notamment la protection des travailleurs, l'assurance-chômage, le service de l'emploi et la garantie de libre circulation des personnes.

La Direction du travail (DA) œuvre en étroite collaboration avec les partenaires sociaux et les cantons. L'objectif commun est de permettre, dans la mesure du possible, à toutes les personnes en âge de travailler d'exercer une activité lucrative pour un salaire qui leur permet de vivre dans la dignité et à des conditions qui ne portent pas préjudice à leur santé.

De bonnes conditions-cadre

La protection de la santé des travailleurs est l'une des tâches essentielles du SECO. La dureté de la concurrence et l'évolution de la société confrontent les entreprises à des défis sans cesse renouvelés. Aussi de bonnes conditions générales et de travail (durée du travail et du repos conformes à la loi, p. ex.) sont-elles primordiales. L'économie suisse en tire également profit, car des travailleurs en bonne santé sont beaucoup plus performants et productifs.

Soutien en cas de chômage

Le chômage est directement lié à l'évolution de la conjoncture. Il est important, dans les périodes de haute comme de basse conjoncture, de disposer d'outils

performants pour soutenir efficacement les personnes concernées. La Direction du travail est responsable de l'assurance-chômage et du service public de l'emploi. En collaboration avec les services cantonaux et les offices régionaux de placement (ORP), elle offre un revenu compensatoire convenable aux demandeurs d'emploi et les aide à réintégrer rapidement et durablement le marché du travail.

Un fructueux partenariat social

Le bon fonctionnement du partenariat social est la pierre angulaire du modèle de réussite suisse. La Direction du travail crée les conditions-cadre à cet effet. Elle promeut le dialogue entre les partenaires sociaux et leur permet de jouer un rôle actif. Grâce à l'extension du champ d'application des conventions collectives de travail, l'État protège concrètement les conventions entre partenaires sociaux, ce qui contribue à préserver la paix sociale.

Libre circulation et surveillance du marché du travail

Suite à l'introduction de la libre circulation des personnes, les ressortissants suisses et ceux de l'UE ont le droit de choisir librement leur lieu de travail. L'ouverture du marché du travail suisse qui en résulte fait l'objet de mesures d'accompagnement destinées à protéger les travailleurs indigènes et étrangers contre des conditions de travail et de salaire abusives. En outre, les conséquences de la libre circulation sur le marché du travail sont analysées en continu dans le cadre du rapport de l'Observatoire. La lutte contre le travail au noir constitue, à côté de la surveillance de l'exécution des mesures d'accompagnement, une autre tâche centrale de la Direction.

Placement et location de services

La Direction du travail surveille, conjointement avec les cantons, les activités des agences de placement et des sociétés de location de services. Ces activités sont

En 2020, 33,5 pour cent des actifs étaient âgés de 50 ans ou plus en Suisse.

Source : OFS

soumises à la loi sur le service de l'emploi, laquelle dispose qu'une autorisation est requise afin de protéger les demandeurs d'emploi et les travailleurs loués. En vérifiant le respect des prescriptions légales, la Direction du travail s'assure que les personnes placées ou louées sont protégées et qu'une saine concurrence s'instaure entre les entreprises.

Engagement en faveur du droit international du travail

La Direction du travail œuvre également au niveau international pour le respect des droits des travailleurs. Elle entretient des contacts bilatéraux avec les ministères du travail, traite des questions économiques et des droits de l'homme, et soutient la promotion des normes internationales du travail. Enfin, la Direction du travail représente la Suisse auprès des institutions internationales telles que l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Les principales tâches en bref

- Conditions de travail
- Assurance-chômage
- Surveillance du marché du travail et lutte contre le travail au noir
- Placement privé et location de personnel
- Extension du champ d'application des conventions collectives de travail
- Affaires internationales du travail

- www.seco.admin.ch/travail
- www.travail.swiss
- www.pas-de-travail-au-noir.ch
- www.detachement.admin.ch
- www.avg-seco.admin.ch
- www.nap-bhr.admin.ch

Entreprises et droits de l'homme

Respect des droits de l'homme dans le cadre des activités économiques

Le respect des droits de l'homme est indispensable à un développement économique et social durable et gagne de l'importance pour les entreprises intégrées dans les chaînes de valeur mondiales.

La Direction du travail suit, en collaboration avec le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et d'autres services concernés de l'administration fédérale, les travaux sur le thème du respect des droits de l'homme dans le cadre d'activités économiques au niveau international. Elle coordonne en outre le Plan d'action national (NAP) de la Suisse pour la mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Soutenir les entreprises

Les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme servent de cadre de référence mondial aux gouvernements et aux entreprises pour l'intégration du respect des droits de l'homme dans leurs activités. La Direction du travail met en place des mesures ciblées (sensibilisations, formations, échanges de bonnes pratiques, guides et outils) pour soutenir les entreprises dans la concrétisation de leurs responsabilités en matière de droits de l'homme. Ces activités se déroulent en étroite collaboration avec le secteur privé, la société civile, les syndicats, le monde académique et des consultants spécialisés.

Ces mesures complètent les évolutions législatives auxquelles fait face une partie de l'économie en Suisse et accompagnent les entreprises dans un contexte international en rapide mutation.



La Direction du travail soutient les entreprises dans le respect des droits de l'homme par des mesures ciblées.

Toutes les activités concernant le Plan d'action national de la Suisse pour la mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme peuvent être consultées sur le site web suivant : www.nap-bhr.admin.ch



Direction de la politique économique

« Nous fournissons au Conseil fédéral, au Parlement, à l'administration et au grand public des bases économiques solides pour la prise de décisions. »

Eric Scheidegger

Chef de la Direction de la politique économique



Direction de la politique économique

Une politique économique fondée sur des analyses fiables est indispensable au bon fonctionnement de l'économie.

La Direction de la politique économique fournit des bases scientifiques solides aux décideurs économiques de la Confédération.

La Direction de la politique économique (DP) analyse et documente l'évolution économique de la Suisse. Elle met l'accent sur l'analyse conjoncturelle à court, moyen mais aussi long terme, et elle étudie la croissance tendancielle, l'évolution de la productivité et d'autres facteurs déterminants pour la prospérité de la place économique. Elle a également pour mandat de développer les conditions-cadre en matière de concurrence, par exemple la loi sur les cartels et celle sur le marché intérieur. Les collaborateurs fournissent des bases décisionnelles sous forme d'analyses de l'intégration économique mondiale et des défis posés par la numérisation. La Direction de la politique économique défend la position de la Suisse au sein des comités économiques de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Elle accompagne en outre les politiques sectorielles, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'environnement, des finances, de la santé et des infrastructures.

En 2020, le PIB par habitant s'élevait à environ 81 800 francs en Suisse, soit un recul de 3,1 pour cent par rapport à l'année précédente.

Source : OFS

Elle examine, sous l'angle économique, les projets d'autres offices et départements, et s'attache à proposer des solutions plus efficaces.

Suivi rigoureux de l'évolution de l'économie

La Direction de la politique économique observe la conjoncture nationale et internationale et analyse les développements économiques. Elle calcule l'évolution trimestrielle du PIB en se fondant sur des normes internationales. Elle élabore les prévisions pour l'économie suisse dans le cadre du Groupe d'experts de la Confédération. Quatre fois par an, elle publie l'enquête sur le climat de consommation.

Bases de décision politiques

La Direction de la politique économique élabore des bases de décision économiques pour la politique du marché du travail, compétence au carrefour entre la politique sociale et la politique économique. Les thèmes abordés varient en fonction des défis actuels ou potentiels : migration, chômage des jeunes, travailleurs âgés, participation des femmes au marché du travail, emplois atypiques ou politique de formation. Analyser l'évolution générale du marché du travail et l'utilisation des instruments de politique du marché du travail fait également partie de ses attributions. Par ailleurs, DP évalue de façon périodique l'efficacité du service public de l'emploi et des mesures relatives au marché du travail.

En sa qualité de centre de compétence pour les questions réglementaires, la Direction de la politique économique œuvre à l'allègement administratif et à une meilleure réglementation. Elle lutte résolument contre les défaillances du marché et de l'État et contribue à une croissance économique durable. En s'appuyant sur l'analyse d'impact de la réglementation, elle assiste

les offices compétents dans l'évaluation des conséquences économiques qu'occasionnent les lois ou ordonnances, nouvelles ou révisées. Elle est en outre compétente pour les questions transversales qui concernent par exemple le frein à la réglementation ou les coûts de la réglementation.

Publications économiques

La Direction de la politique économique assume la responsabilité rédactionnelle des publications suivantes du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) : d'une part, La Vie économique, et, d'autre part, le Portail des feuilles officielles, où sont publiées la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) et plusieurs feuilles officielles cantonales. Le secteur Publications est en outre responsable de l'exploitation et du développement de la plateforme pour les marchés publics simap.ch. Il s'agit d'une application de cyberadministration conjointe de la Confédération et des cantons.



Les principales tâches en bref

- Analyse du marché du travail et politique sociale
- Estimations trimestrielles du PIB
- Prévisions conjoncturelles
- Climat de consommation
- Analyse et politique de la réglementation
- Croissance et politique de la concurrence
- Publications officielles et économiques



- www.seco.admin.ch/politique-economique
- www.lavieeconomique.ch
- www.fosc.ch
- www.simap.ch

La politique économique en temps de pandémie

L'avancée de la pandémie de COVID-19 en Suisse au printemps 2020 a placé la politique économique devant un défi sans précédent. À l'instar de pratiquement toutes les économies occidentales, celle de la Suisse a été temporairement paralysée par les mesures visant à endiguer la pandémie. La Direction de la politique économique a alors revu ses priorités du jour au lendemain : au lieu de faire avancer les projets en cours, elle a mis l'accent sur la gestion de la crise.

Cellule de crise « COVID-19 et économie »

Il a d'abord fallu déterminer la stratégie à appliquer pour combattre la crise sur le plan économique. Étant donné la particularité de la pandémie, les recettes employées par le passé n'étaient pas adaptées. La cellule de crise « COVID-19 et économie » a été mise sur pied pour coordonner les politiques économique et financière de la Confédération. Dirigée par Eric Scheidegger, chef de la Direction de la politique économique, elle a mis au point les bases d'une stratégie dont l'objectif principal était de garantir l'emploi, de stabiliser le pouvoir d'achat et de surmonter les problèmes de liquidités des entreprises fondamentalement solvables. Associée à la remarquable résilience de l'économie suisse, cette stratégie nous a permis de traverser la crise sans trop de dégâts par rapport à d'autres pays.

Constante actualisation des données économiques

L'analyse conjoncturelle a elle aussi été fortement sollicitée pendant la crise. Analyser les conséquences que le COVID-19 et les mesures sanitaires ont sur l'économie est une tâche de tous les instants. Un échange permanent a été mis en place avec les experts médicaux pour comparer les scénarios épidémiologiques et économiques. Au beau milieu de la crise, la Direction de la politique économique a en outre répondu à l'intérêt accru pour des données économiques hebdomadaires, voire journalières, en introduisant un indice de l'activité économique hebdomadaire.

Stratégie de transition avec des instruments éprouvés

À partir du début de l'été 2021, la question de la sortie du mode de crise a progressivement gagné en importance au sein de la Direction de la politique économique. La stratégie de transition COVID-19 pour la politique économique adoptée par le Conseil fédéral a constitué une feuille de route à cet effet. La normalisation de la vie économique impliquait l'abandon des mesures de soutien extraordinaires, mais les entreprises allaient pouvoir bénéficier du renforcement temporaire d'instruments éprouvés, comme ceux relevant de la politique du tourisme ou de la politique d'innovation, pour s'adapter aux nouvelles réalités. Enfin, la stratégie prévoyait de renforcer le potentiel de croissance à long terme grâce à des réformes ciblées.



Direction des affaires économiques extérieures

« Nous nous engageons pour une économie suisse ouverte et compétitive, et défendons les intérêts de celle-ci tant sur le plan intérieur qu'à l'étranger. »

Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch
Cheffe de la Direction des affaires économiques extérieures



Direction des affaires économiques extérieures

L'économie suisse est tournée vers l'international. La Direction des affaires économiques extérieures ouvre des débouchés à l'étranger aux entreprises indigènes, apporte la sécurité juridique aux exportateurs suisses et s'engage en faveur du développement économique durable.

La Direction des affaires économiques extérieures (DW) défend les intérêts de la place économique suisse à l'étranger et veille à ce que les résultats des négociations soient intégrés dans le droit national. Elle participe à l'élaboration des conditions-cadre qui régissent l'économie mondiale et défend les intérêts économiques de la Suisse dans les grandes organisations multilatérales, telles que l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Association européenne de libre-échange (AELE), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le G20.

Coopération internationale

Il est essentiel de nouer et d'entretenir de bonnes relations économiques avec les différents pays du monde. C'est pourquoi la Direction des affaires économiques extérieures représente les intérêts économiques

Le Groupe de la Banque mondiale a débloqué 157 milliards de dollars en 2020 / 2021 pour aider les pays en développement durant la pandémie de COVID-19.

Source : Banque mondiale

et commerciaux de la Suisse vis-à-vis des pays étrangers. Elle se fonde sur l'orientation stratégique de la politique économique extérieure de la Suisse définie par le Conseil fédéral.

La Direction des affaires économiques extérieures met en œuvre la coopération économique avec les pays en développement, les pays d'Europe de l'Est, la Communauté des États indépendants et les nouveaux États membres de l'UE. Elle promeut un cadre économique fiable et les initiatives innovantes du secteur privé. Cette approche permet de faciliter l'accès des individus et des entreprises aux marchés, de créer des opportunités et d'ouvrir des perspectives d'emploi décent. La Direction contribue ainsi à une croissance économique et une prospérité durable dans les pays partenaires. Pour encore plus d'efficacité, DW travaille notamment avec le Groupe de la Banque mondiale, les banques régionales de développement et l'organisation des Nations Unies traitant du commerce. Elle y défend aussi les intérêts de la Suisse.

Intégration internationale

La Suisse dispose actuellement, outre la Convention AELE et l'accord de libre-échange avec l'Union européenne (UE), d'un réseau de 33 accords de libre-échange avec 43 partenaires. Un accès aux marchés étrangers libre d'entraves est crucial pour toute l'économie, pas uniquement pour les entreprises multinationales. Près de 70 pour cent des PME suisses sont actives à l'international, que ce soit en tant qu'exportateurs, fournisseurs ou investisseurs.

Les accords de libre-échange (ALE) permettent aux entreprises exportatrices d'obtenir de meilleurs débouchés et facilitent les importations, ce qui profite non seulement aux entreprises de production (grâce à des matières meilleur marché),

mais aussi aux consommateurs (prix plus bas et plus grand choix de produits). À chaque nouvel ALE, la Suisse promeut les normes internationales, comme les dispositions sur l'environnement et les normes de travail liées au commerce, ainsi que des normes générales relatives aux droits de l'homme.

Importance des contrôles à l'exportation

La Suisse est un pays exportateur qui œuvre à l'ouverture des marchés et au libre-échange. Cependant, pour des raisons de politique de sécurité, il est important de contrôler l'exportation, l'importation et le transit de certaines catégories de biens. En périodes de tensions internationales, l'exportation, l'importation et le transit de certains biens peuvent être interdits.

La Direction des affaires économiques extérieures est responsable du contrôle à l'exportation du matériel de guerre et des biens à double usage. Elle prononce en outre des mesures de coercition pour s'aligner sur les sanctions décrétées par l'ONU, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ou les principaux partenaires commerciaux de la Suisse.



Les principales tâches en bref

- Expertise dans le domaine des affaires économiques extérieures
- Relations économiques bilatérales
- Commerce mondial
- Coopération et développement économiques



- www.seco.admin.ch/economie-exterieure
- www.seco-cooperation.ch
- www.efta.int
- www.wto.org

Viser le développement durable, même en temps de crise

Les pays en développement et les pays émergents ont été frappés de plein fouet par les conséquences économiques de la crise du COVID-19. Le SECO participe aux efforts destinés à limiter les dégâts pour la population et l'économie.

La sortie de la pandémie de COVID-19 et la reprise économique mondiale sont étroitement liées. La coopération économique au développement du SECO a donc renforcé, à brève échéance et avec flexibilité, son engagement dans la lutte contre la crise du COVID-19 aux niveaux bilatéral et multilatéral.

À titre d'exemple, SIFEM, la société financière de développement de la Confédération mise sur pied par le SECO, a vu ses ressources de crise augmentées de 10 millions de francs, afin d'atténuer les problèmes de liquidités des PME et de préserver les emplois. Fairtrade International a obtenu 1 million de francs pour aider les petits producteurs dans les pays en développement. Enfin, grâce au siège de la Suisse au sein des banques multilatérales de développement, le SECO s'est investi pour que les moyens destinés à lutter contre la crise sanitaire et économique soient augmentés et utilisés de manière durable.

Le SECO s'engage, au sein de l'Organisation mondiale du commerce, en faveur d'une meilleure coordination des politiques commerciales face à la pandémie de COVID-19. Dans le cadre de l'engagement multilatéral, il s'agit de veiller à ce que les pays en développement et les pays émergents soient approvisionnés en biens médicaux importants et en vaccins et de garantir le bon fonctionnement des chaînes d'approvisionnement.

La coopération économique au développement du SECO apporte donc une réponse rapide, coordonnée et ciblée aux conséquences immédiates de la crise sanitaire. Mais à long terme, les pays en développement et les pays émergents doivent pouvoir renforcer leur résilience face aux crises. Les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 restent par conséquent pertinents et, plus que jamais, il convient de saisir les opportunités du numérique.



La coopération économique au développement du SECO apporte une contribution en vue de réduire la pauvreté et les inégalités et de maîtriser les défis globaux.



www.seco-cooperation.admin.ch → La crise du coronavirus



Direction de la promotion économique

« Bien que la Suisse abrite d'importantes multinationales, elle compte avant tout des petites et moyennes entreprises. La pression internationale à l'innovation y est très forte. D'où l'importance de bonnes conditions-cadre et de mesures de promotion ciblées. »

Eric Jakob

Chef de la Direction de la promotion économique



Direction de la promotion économique

Les entreprises suisses se frottent au quotidien à la concurrence mondiale. La Direction de la promotion économique les soutient dans ce contexte, pour le bien de l'ensemble de l'économie.

Plus de 99 pour cent des entreprises en Suisse sont des PME. Elles emploient au total deux tiers des actifs et sont donc souvent qualifiées d'épine dorsale de notre économie. Les PME souffrent souvent fortement de la charge administrative et du changement structurel. La Direction de la promotion économique (DS) s'attache à améliorer les conditions-cadre pour les PME, à faciliter leur accès au financement et à accroître leur performance économique par des instruments de promotion ciblés. Saisir les opportunités de la numérisation fait également partie de l'équation.

Pour les exportateurs et les investisseurs

L'économie suisse est fortement tributaire du commerce extérieur. La Direction de la promotion économique aide les entreprises suisses à exporter leurs marchandises et leurs services. Par le biais du mandat confié

Pour soutenir de manière ciblée le secteur du tourisme, frappé de plein fouet par la pandémie, la Confédération met à disposition 60 millions de francs supplémentaires entre 2020 et 2026.

Source : décision du Conseil fédéral

à Switzerland Global Enterprise (S-GE), elle aide les PME à accéder aux marchés étrangers et à se positionner sur le plan international.

Elle supervise en outre l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (SERV), qui assure les opérations d'exportation d'entreprises suisses contre les risques économiques et politiques.

Afin de maintenir sa compétitivité à l'échelle mondiale et d'attirer des entreprises étrangères (investissements directs), la Suisse a besoin d'un cadre économique favorable, qui se caractérise notamment par la souplesse du marché du travail, le niveau de qualification élevé de la main-d'œuvre et une charge fiscale modérée. Toutefois, c'est loin de suffire. Dans le cadre de la promotion économique, la Confédération et les cantons informent, par le truchement de S-GE, des principales caractéristiques de la place économique et scientifique suisse. Ils accompagnent en outre les investisseurs potentiels désireux de s'implanter en Suisse dans le respect des principes du développement durable.

Promouvoir les régions – renforcer la Suisse

La Direction de la promotion économique soutient les zones structurellement faibles situées dans l'espace rural, les régions de montagne et les régions frontalières, et les aide à renforcer leur compétitivité. Elle encourage par des contributions et des prêts, au titre de la nouvelle politique régionale (NPR), les projets réalisés dans les domaines de l'innovation, de la coopération, du transfert de savoir et des

infrastructures clés. Son objectif est d'accroître l'attrait économique des régions. La NPR favorise en outre la coopération inter-cantonale et transfrontalière au sein d'espaces économiques fonctionnels afin de mieux exploiter leur potentiel de développement économique. La politique régionale concourt ainsi au développement durable et cohérent du territoire.

Le tourisme revêt une importance considérable pour l'économie suisse, notamment dans l'espace alpin. C'est la raison pour laquelle la Direction de la promotion économique s'attache à créer des conditions favorables aux entreprises touristiques. Elle soutient les activités liées à l'innovation et à l'investissement ainsi que la collaboration et la professionnalisation dans le secteur touristique suisse. Elle promeut par ailleurs le marketing de la Suisse en tant que destination touristique à travers le mandat confié à Suisse Tourisme, et soutient le secteur de l'hébergement via le mandat confié à la Société suisse de crédit hôtelier (SCH).



Les principales tâches en bref

- Politique PME
- Promotion des exportations
- Promotion de la place économique
- Politique régionale et d'organisation du territoire
- Politique du tourisme



- www.seco.admin.ch/promotion-economique
- www.pme.admin.ch
- www.easygov.swiss
- www.serv-ch.com
- www.s-ge.com
- www.regiosuisse.ch
- www.myswitzerland.com
- www.sgh.ch

Programme de relance pour le tourisme suisse

Le secteur du tourisme a été particulièrement touché par la crise du COVID-19. Les nuitées dans l'hôtellerie ont diminué de 40 pour cent en 2020 par rapport à l'année précédente et elles sont restées nettement inférieures au niveau d'avant-crise en 2021 aussi.

Les mesures de soutien économique de la Confédération (crédits COVID-19, mesures pour les cas de rigueur, indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail, etc.) ont été surtout sollicitées par des entreprises de la branche de l'hôtellerie et de la restauration. Elles ont été complétées par des mesures spécifiques au tourisme, à commencer par le programme de relance conçu par le Conseil fédéral et doté d'une enveloppe de 60 millions de francs, répartis comme suit :

- 30 millions de francs ont été alloués à Suisse Tourisme pour les années 2022 et 2023, dont la moitié profitera aux partenaires de l'organisation. L'accent est mis sur le tourisme urbain, le tourisme d'affaires et le thème de la durabilité afin de renforcer la demande en faveur de la place touristique suisse ;
- 20 millions de francs serviront à renforcer temporairement la promotion de l'innovation via Innotour de 2023 à 2026. La contribution de la Confédération à des projets touristiques innovants sera ainsi portée de 50 pour cent à 70 pour cent pendant cette période limitée. La modification de loi nécessaire à cet effet devrait entrer en vigueur à l'été 2023 ;
- 10 millions de francs supplémentaires ont été mis à disposition des cantons dans le cadre de la NPR pour les années 2022 et 2023.

Par ailleurs, le Conseil fédéral a adopté en novembre 2021 la nouvelle stratégie touristique de la Confédération, qui sert de base pour relever les enjeux stratégiques auxquels la place touristique suisse doit faire face.



Les villes comme Lucerne ont été particulièrement affectées par les conséquences de la pandémie de COVID-19.



Organisation, droit et accréditation

« Nous nous engageons pour une concurrence loyale profitant à tous les acteurs du marché et pour des produits fiables et de qualité. Nous intervenons lorsque des intérêts collectifs sont en jeu, et renforçons la qualité et la confiance grâce à nos instruments. »

Catherine Cudré-Mauroux

Cheffe du centre de prestations Organisation, droit et accréditation



Organisation, droit et accréditation

Le centre de prestations Organisation, droit et accréditation permet au SECO de traiter ses dossiers avec efficacité.

Le Service d'accréditation suisse SAS évalue et accrédite les organismes d'évaluation de la conformité.

Outre les prestations juridiques traditionnelles du centre de prestations Organisation, droit et accréditation (OA), le SECO exerce le droit de la Confédération d'intenter une action en vertu de la loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD). Le centre de prestation défend également les intérêts de la Suisse au sein du Réseau international de contrôle et de protection des consommateurs (RICPC), qui lutte contre les pratiques commerciales déloyales, notamment les arnaques sur internet. En outre, il élabore des recommandations et des conseils à l'usage des consommateurs et surveille l'exécution cantonale de l'ordonnance sur l'indication des prix (OIP). Enfin, il coordonne les

Au 1.11.2021, le SECO employait 811 collaborateurs, dont 380 femmes (47 pour cent) et 431 hommes (53 pour cent).

Source : chiffres clés relatifs aux effectifs du SECO

mesures cantonales et les procédures d'autorisation concernant le commerce itinérant, les activités foraines et l'exploitation des cirques.

Quelque 800 collaborateurs

Le centre de prestations OA coordonne chaque année plusieurs milliers de dossiers. Il veille à ce que les affaires du Conseil fédéral et du Parlement transitant par le SECO progressent sans encombre et à ce que le SECO puisse se prononcer suffisamment en amont, dans le cadre de la consultation des offices, sur les affaires des autres services fédéraux. Le secteur Personnel gère plus de 800 collaborateurs en Suisse et à l'étranger et contribue à ce que le SECO soit perçu comme un employeur attrayant.

Dans le domaine financier, OA gère un budget annuel de 1,4 milliard de francs et traite quelque 20 000 pièces comptables. Le secteur IT et Infomanagement assure le déploiement des prestations informatiques aux collaborateurs. Le secteur Logistique, quant à lui, est chargé de garantir la sécurité du cadre de travail et de la conformité des équipements de bureau, afin que les collaborateurs puissent travailler de manière efficace et agréable. Le controlling et la coordination de la gestion des risques au niveau des offices relèvent également de sa responsabilité.

Pour la qualité et le commerce

Le Service d'accréditation suisse (SAS) évalue et accrédite les laboratoires d'essais et d'étalonnage, les organismes d'inspection et de certification, les producteurs de matériaux de référence et les organisateurs d'essais d'aptitude. L'accréditation

reconnait formellement la compétence d'un organisme à effectuer des évaluations de la conformité selon des exigences déterminées. L'objectif de l'accréditation est de renforcer la confiance dans la compétence et les prestations de services des organismes accrédités. Les évaluations réalisées par ces derniers contribuent en retour à ce que les produits et les prestations examinés soient fiables en termes de qualité et de sécurité, et à ce qu'ils satisfassent ainsi à un standard technique minimum ainsi qu'aux exigences des normes et des lois. Le SAS est subordonné au SECO, mais prend ses décisions en matière d'accréditation de manière autonome et indépendante – en accord avec les prescriptions nationales et internationales en vigueur.



Le SECO, un employeur apprécié

Le centre de prestations OA fait en sorte que le SECO offre à ses équipes des conditions innovantes et intéressantes pour relever des défis variés dans un environnement multilingue, socialement diversifié et propre à les inspirer. Des expériences enrichissantes, des mutations de poste en interne et une large offre de formations, de cours de langues, de rotations de postes ou de missions à l'étranger permettent à chacune et à chacun de continuer à évoluer.

Les rencontres comme les Brown bag lunch, les SECO forums et la fête du SECO sont l'occasion pour les collaborateurs de faire plus ample connaissance et favorisent des échanges stimulants sur des thèmes économiques, sociaux et sociétaux.

Promotion de la relève grâce aux places d'apprentissage et de stage

La promotion de la relève revêt une dimension stratégique au SECO : les stagiaires issus d'universités ou d'écoles professionnelles peuvent y acquérir de premières expériences professionnelles concrètes, et les apprentis en informatique ou en école de commerce ont la possibilité d'y effectuer un apprentissage de qualité, encadrés par des personnes compétentes et motivées.

Les sites du SECO à Berne et à Genève sont centraux et appréciés du fait d'une infrastructure moderne, qui a notamment permis au SECO de remplir en tout temps son mandat durant la pandémie de COVID-19.

L'horaire à l'année, le travail à domicile, le travail à temps partiel et le partage de poste sont un gage de souplesse pour gérer la fluctuation de la charge de travail et facilitent la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Les collaborateurs peuvent, par leur performance, influencer sur l'évolution de leur salaire dans un système salarial conforme au marché. Parmi les autres avantages des très bonnes conditions d'engagement figurent les prestations subobligatoires relatives aux cotisations sociales, au versement du salaire en cas de maladie, aux congés maternité et paternité, aux allocations familiales et à l'accueil extrafamilial des enfants.

Le SECO : un employeur de choix pour tous ceux qui se sentent animés par sa vision et sa mission !



Les principales tâches en bref

- Accréditation des organismes d'évaluation de la conformité
- Gestion des affaires internes
- IT et Infomanagement
- Approvisionnement logistique de base
- Gestion des ressources financières
- Gestion du personnel
- Prestations juridiques et exécution (LCD, OIP et commerce itinérant)
- Gestion des risques



- www.seco.admin.ch/pratiques-commerciales-publicitaires
- www.sas.admin.ch

« Un investissement dans la stabilité et la prospérité »

Le Parlement a approuvé en 2021 la deuxième contribution suisse à l'UE, de 1,3 milliard de francs. Ces fonds seront investis dans 13 États membres de l'UE, avec pour but d'accroître la stabilité et la prospérité dans le voisinage élargi de la Suisse. Dominique Paravicini, ambassadeur et chef du centre de prestations Coopération et développement économiques du SECO, explique comment ces fonds sont utilisés.

Quel est le but de la contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE ?

Avec cette deuxième contribution, la Suisse renouvelle son soutien aux pays membres moins prospères de l'UE. Elle entend concourir à réduire les disparités économiques et sociales et à mieux gérer les flux migratoires. La Suisse prévoit d'allouer 1,3 milliard de francs jusqu'en 2029 sous forme de crédit-cadre, dont 1,1 milliard pour la cohésion et 200 millions pour la migration. Il s'agit d'un investissement dans la stabilité et la prospérité des pays situés dans le voisinage élargi de la Suisse. L'UE et ses États membres sont nos partenaires les plus importants et les plus proches sur les plans économique, politique et culturel. Leur développement économique et social profite donc également à la Suisse.

Quel est le processus convenu avec l'UE pour l'investissement de ces fonds ? Et quel rôle revient au SECO ?

Après le feu vert du Parlement, les grandes lignes de la deuxième contribution suisse ont été définies dans un mémorandum d'entente avec l'UE. Il s'agit notamment de la répartition financière de la contribution entre les pays partenaires et de certaines modalités de mise en œuvre. Ce mémorandum d'entente constitue, avec le message du Conseil fédéral de 2018, la base de la future contribution à la

cohésion. À présent, nous préparons les programmes avec les 13 pays concernés ; nous souhaitons les finaliser au plus vite, leur mise en œuvre étant prévue dès 2023. Nous devons augmenter rapidement les ressources nécessaires dans le secteur compétent, car les fonds devront avoir été engagés avant la fin de 2024. Nous travaillons en étroite collaboration avec la Direction du développement et de la coopération (DDC) du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) ainsi qu'avec les représentations suisses dans les pays partenaires. Le temps presse.

« L'UE et ses pays membres sont nos partenaires les plus importants et les plus proches. »

Dominique Paravicini

Chef du centre de prestations Coopération et développement économiques du SECO

Pourquoi les délais sont-ils si serrés ?

La base légale de la contribution à la cohésion, à savoir la loi fédérale sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est, arrive à échéance fin 2024. Il faudra donc avoir fixé les engagements financiers et conclu les accords correspondants avant cette date butoir, même si les programmes, eux, pourront se poursuivre au-delà. Toute nouvelle contribution nécessiterait une nouvelle base juridique. La Suisse devra prendre une décision à cet égard le moment venu, à la lumière de ses relations avec l'UE. En ce qui me concerne, j'ai été associé à ce dossier dès 2012, lorsque j'étais encore au DFAE. À l'époque, le Parlement avait décidé de prolonger la loi fédérale sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est jusqu'en 2024. Je pensais que ce nouveau délai serait suffisant pour mettre en œuvre la deuxième contribution. Qui aurait cru que ce dossier allait de nouveau m'occuper dix ans plus tard, cette fois-ci au SECO ?

Comment garantir que les fonds suisses sont investis de manière efficace ?

Nous voulons que les projets et programmes portent leurs fruits. Aussi doivent-ils être préparés avec soin. Comme lors de la première contribution, les fonds alloués par la Suisse sont directement investis dans les projets et les programmes, et non pas simplement transférés aux pays partenaires. Étant donné que ces derniers doivent cofinancer et mettre en œuvre les programmes de manière autonome, ils doivent eux aussi compléter différentes étapes préparatoires et obtenir les autorisations nécessaires. Nous collaborons avec eux pour identifier les domaines thématiques et les programmes appropriés ainsi que les partenaires de mise en œuvre, et le tout est soumis à l'évaluation d'experts suisses et locaux. Les programmes font ensuite l'objet d'appels d'offres et sont attribués conformément aux règles de l'OMC. L'un de nos objectifs principaux est de promouvoir des partenariats entre les pays concernés et des acteurs suisses, tels que des établissements de recherche, des associations, des villes ou encore des organisations non gouvernementales.

Le Parlement a alloué 1,302 milliard de francs pour la deuxième contribution. Pourquoi ce montant précis ?

Cela s'explique par des raisons historiques. La première contribution à l'élargissement a été octroyée à partir de 2007 aux nouveaux États membres de l'UE. La Suisse avait alors mis 1 milliard de francs à disposition, le fameux « milliard de cohésion ». À ce milliard sont venus s'ajouter les fonds destinés aux pays ayant adhéré à l'UE plus tard, à savoir la Bulgarie, la Roumanie et la Croatie, ce qui a porté le montant total à 1,302 milliard de francs pour un total de 13 pays partenaires. Le Conseil fédéral a repris ce montant pour la deuxième contribution. De ce budget, 5 pour cent sont prévus pour les frais administratifs et de personnel des offices compétents en Suisse et des représentations sur place, et 2 pour cent pour l'assistance technique spécifique fournie par des experts suisses. En règle

générale, les programmes doivent être cofinancés par les pays partenaires à hauteur de 15 pour cent au minimum.

En quoi cette contribution profite-t-elle à l'économie suisse ?

Dans le cadre de cette contribution, les entreprises suisses et leurs succursales locales peuvent décrocher des mandats si elles parviennent à remporter les appels d'offres. À cela s'ajoutent les services de conseil fournis par des experts suisses. Mais notre économie en profite surtout de manière indirecte, grâce à la stabilité des relations avec l'UE et à l'accès au marché unique, les entreprises helvétiques ayant ainsi la possibilité de participer à tous les appels d'offres publics dans tous les États membres de l'UE.



Impressum

Éditeur et copyright : Secrétariat d'État à l'économie SECO

Texte/rédaction/conception : SECO, unité de direction
Communication

Mise en page : Push'n'Pull, Berne

Crédits photos : Merlin photographie, Mike Niederhauser (membres de la direction), Adobe Stock, Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), ILO Score, Suisse Tourisme, Banque mondiale, Keystone et Shutterstock, (autres photos)

Traduction : Service linguistique francophone, SG-DEFR

Commandes : info@seco.admin.ch

Cette publication paraît en allemand, français, italien et anglais.

www.seco.admin.ch/seco-un-portrait

